

Déclaration de la FSU CAPA 6 mars 2025
Contestation des rendez-vous de carrière 2023-2024

Le changement dans la continuité : une formule qui pourrait correspondre à l'Éducation nationale ! Nous ne nous risquerons plus à dénombrer les ministres de l'EN sur les dernières années, mais il y a continuité dans le constat : des réformes destructrices depuis 7 ans. Tant et si bien que notre École se trouve à un point de rupture.

Certes, nous pourrions nous réjouir des quelques avancées (loi EVARS, non mise en œuvre du DNB barrière, recul concernant les 3 journées de carence), qui sont à mettre à l'actif de l'action syndicale et de la mobilisation des personnels. Mais le manque de moyens dégrade année après année les conditions de travail des personnels et des élèves alors que, il faut le rappeler, la France détient le record des classes les plus chargées d'Europe.

La non prise en compte des questions liées aux carrières et aux salaires, la mise en place du PACTE comme pseudo revalorisation, les formations hors temps de service, le maintien de la journée de carence, l'indemnisation à 90 % du congé de maladie ordinaire depuis le 1^{er} mars, la suppression de la GIPA, le gel du point d'indice ! Autant de problèmes auxquels sont confrontés les personnels et qui expliquent le manque d'attractivité de nos métiers.

A cette pénurie d'enseignants, toutes les feuilles de route RH n'y pourront rien changer, tant qu'il n'y aura pas une volonté ferme de remédier à deux problématiques : les salaires, et les conditions de travail.

Je rappelle que nous accusons une baisse de 4% du nombre d'inscrit·es à la session 2025 par rapport à l'an dernier, soit 2 848 candidat·es en moins.

Non seulement les annonces de nos gouvernants sont hors sol, mais elles sont de surcroît méprisantes pour les personnels. Pour exemple, celles de notre ministre qui n'a rien trouvé de mieux que de ré-ouvrir le débat sur la durée des vacances scolaires, alimentant ainsi les fantasmes les plus réactionnaires selon lesquels les enseignants ne travailleraient pas assez et auraient trop de vacances, alors que les comparaisons européennes prouvent encore une fois le contraire.

Comme ses prédécesseurs, madame Borne, en "non spécialiste", cherche à masquer derrière un écran de fumée les vrais problèmes de l'EN. C'est insupportable pour les personnels qui, chaque jour, dans les établissements, tiennent le service public d'éducation à bout de bras.

A l'inverse de ce gouvernement, la FSU porte un projet émancipateur et démocratique pour la jeunesse, avec des personnels revalorisés et respectés. Car en effet, à continuer de construire l'école contre ses personnels et à refuser de les revaloriser autrement qu'à coup de briques, c'est l'école publique qui fonce droit dans le mur.

La FSU appellera donc les personnels à se mobiliser contre les réformes délétères, contre le Choc des savoirs, pour nos salaires, nos carrières et nos retraites, à commencer par après-demain, le 8 mars :

A l'occasion de la journée internationale du droit des femmes, pour l'égalité professionnelle, salariale comme des pensions, et contre toutes les violences sexistes et sexuelles.

Au niveau académique, concernant les carrières :

Nous ne comprenons pas qu'il n'y ait pas eu de réécriture des LDGA carrières et mobilité en ce début d'année.

D'abord au niveau mobilité, les évolutions ministérielles sur le mouvement inter vont avoir des conséquences sur l'intra, qui elles, vont être traduites au BA à venir pour le début du mouvement dans deux semaines. Or nos LDGA actuelles reprennent le tableau de l'an dernier et nous allons avoir, sur certains points, des LDGA et un BA qui se contredisent.

Ensuite, au niveau LDGA carrières. Les LDG ministérielles ont bien été revues fin 2024, et pour cause : la déconcentration de la gestion des agrégés depuis le 2 septembre 2024 est loin d'être anecdotique ! Nous n'avons pas eu de réécritures de nos LDG carrières, donc non seulement, formellement, nous avons des LDG qui ne déclinent pas les LGD ministérielle, ce qui n'est pas réglementaire, mais très concrètement, l'opération de mise des avis recteur aux agrégés, qui est imposée par le ministère cette

année, et qui a bien été faite par le rectorat, est en contradiction avec nos LDG actuelles. Il va en être de même pour l'accélération d'échelon et les promotions de grade pour les agrégés cette année qui, contrairement à ce que disent nos LDGA, vont être opérés par le rectorat.

Puisqu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, nous demandons à l'administration de réunir les GT qui s'imposent pour traduire ces évolutions dans nos LDGA.

Pour en venir aux rendez-vous de carrière, dont la contestation des avis finaux va nous occuper aujourd'hui :

Nous remercions les Actes Collectifs pour l'ensemble des documents fournis, qui nous permettent de prendre du recul sur cette opération.

Recours gracieux : 107 en 2023, 152 en 2024, 113 en 2025.

Réponses favorables au recours du recteur : 38 en 2023, 32 en 2024, 18 en 2025.

Dossiers contestation capa 59 en 2023, 85 en 2024, 51 en 2025

Nous constatons donc cette année que 44 collègues qui ont un refus du recours gracieux n'ont pas poussé au bout la contestation en CAPA, soit 46% de déperdition. Notre travail d'explication envers les collègues doit donc perdurer et se développer.

D'autre part, la baisse de 44% du nombre de contestations se constate en fait dans des proportions comparables dans toutes les académies, pour celles qui ont déjà tenu leur CAPA de contestation, et la raison est la même partout : une augmentation générale du pourcentage d'Excellent, dépassant dans plusieurs académies les 40% chez les certifiés et les 60% chez les agrégés, avec parfois une augmentation de 20 points entre le pourcentage de l'an dernier et de cette année.

Ce qui nous montre qu'on a une réelle marge de travail sur les contestations d'aujourd'hui.

Cette évolution va dans le sens de l'évolution des RVC : les Excellent sont passés de 10% à 30% il y a 4 ans, puis déplafonnés l'an dernier. C'est ce qui permet aux collègues de ne pas se voir rétrograder en passant d'un RVC au suivant alors même qu'ils ont, par définition, gagné en expérience.

C'est également le moyen de retrouver de la cohérence entre les items du compte rendu de RVC et l'avis final.

C'est d'ailleurs la 1ère année où nous n'avons pas à étudier de cas de collègue n'ayant que des Excellent sur leurs items et un TS à l'avis final. Il nous faut continuer dans ce sens, seul moyen de ne pas perdre la confiance des collègues dans l'institution.

Aussi, nous demandons à l'administration de passer en E les contestations correspondant à 10E 1TS et 9E 2TS, et de ne rentrer dans les dossiers que des autres situations.

Pour information, c'est ce qu'on fait les autres académies. Certaines sont même allées bien plus loin en attribuant Excellent à toute les contestations des professeurs certifiés jusqu'à 6E 5TS inclus.

Pour terminer, nous attirons l'attention de la commission sur un déséquilibre disciplinaire.

Prenons les quatre plus grosses disciplines qui sont Anglais, HG, Math, LM (ces disciplines comportent chacune plus de 100 RVC, une population où l'étude statistique peut avoir du sens).

L'an dernier l'étendue du pourcentage d'Excellent dans ces quatre disciplines était de 6%, cette année, elle est de 20% : avec 46% d'E pour les LM, les 3 RVC confondus, et 26% d'E pour les Math.

Ce sont les deux plus grosses disciplines. Nous avons du mal à penser que les profs de Math soit à ce point « moins excellent » que les profs de LM. De surcroît, les collègues de ces deux disciplines sont en concurrence. Et donc un.e professeur.e de LM a presque deux fois plus de chance qu'un.e professeur.e de Mathématiques d'être accéléré au passage des échelons 7 et 9 ou de passer en Hors Classe dès le début du 10^e échelon.

D'ailleurs, si les professeurs de Mathématiques représentent 15% de l'ensemble des RVC de l'académie, ils représentent 30% des contestations aujourd'hui. C'est-à-dire qu'ils contestent deux fois plus que ce qu'ils représentent, ce qui corrobore l'analyse précédente. Nous demandons donc que la CAPA d'aujourd'hui prenne en compte ces informations lors de l'étude des cas individuels, et qu'une harmonisation soit effectuée par les corps d'inspection les années à venir pour pallier ces iniquités.